

Image not found or type unknown



Complement de salaire non payé par employeur

Par **papa69800**, le **26/02/2016** à **16:19**

bonjour

je suis en arrêt maladie professionnelle depuis le 19.09.2015

à ce jour mon employeur ne me verse pas de complément de salaire alors que je fournis relevé cpam de paiements à chaque fois plusieurs demande par mail et pas de réponse AG2R ne veut pas répondre sur le dossier.

je suis sous la convention produit laitier fruit et légumes.

en cdi depuis 30.11.2010 merci de me dire se que je dois faire.

merci de vos réponses

Par **morobar**, le **26/02/2016** à **18:19**

Il faut saisir le CPH en formation de référé pour exiger le paiement de ces compléments sous astreinte.

Il faut demander à la formation de se réserver la liquidation de l'astreinte, c'est plus rapide et plus efficace si l'employeur tarde trop.

Par **papa69800**, le **26/02/2016** à **20:00**

merci morobar de votre réponse j'ai jamais saisie CPH comment je doit faire leur écrire ? désolé mais en 25 ans d'activité jamais eu de souci ...

bien cordialement

Par **morobar**, le **27/02/2016** à **07:25**

Vous vous présentez au greffe du conseil, ils vous donneront soit un imprimé de saisine, soit vous indiqueront d'écrire une demande.

Il faut saisir la formation en référé, car il ne peut pas y avoir de contestation sur le fond, en indiquant:

- * votre ancienneté (date d'embauche)
- * la reconnaissance de la maladie professionnelle
- * copie de votre convention collective relative au complément de salaire

Par **papa69800**, le **27/02/2016** à **11:11**

merci encore morobar.....

Par **papa69800**, le **01/03/2016** à **11:01**

bonjour

je viens d'avoir des nouvelles de IAG2R alors à ma grande surprise elle me dit que le dossier a été déposé le 25.01.16 alors que je suis en arrêt depuis le 19.09.15 et que ma RH ma dit que dossier monté en décembre et en plus elle me dit que un courrier le début février à mon employeur pour pièce manquantes dans dossier donc je n'est pas été informé .

elle me dit que seul relevés reçu de octobre et janvier alors que tout les 15 jrs je fait parvenir relevé ijss depuis le début. le dossier bloqué elle me dit plus de 3 semaines de traitement après doc reçu , et que seul employeur peut faire parvenir je ne sais plus quoi faire

merci

cdlt

Par **morobar**, le **01/03/2016** à **12:16**

Je vous l'ai écrit en français, je peux le répéter en anglais si vous préférez.

Par **papa69800**, le **01/03/2016** à **17:07**

merci morobar pour l'offre de la traduction en anglais pour la réponse(amicalement) mais j'avais bien prise note de celle-ci mais je voulais juste un avis suite à la nouvelle information que j'ai eu .

cdlt

Par **morobar**, le **01/03/2016** à **17:30**

Cette nouvelle information ne vous apporte rien que contretemps et désillusion.
La méthode se nomme "transfert de patate chaude".

Par **papa69800**, le **01/03/2016** à **18:09**

merci encore morobar j'ai bien comprise se que vous voulez me dire donc je monte un dossier CPH .
cordialement

Par **Charette971**, le **16/07/2019** à **13:31**

Bonjour madame mon employeur ne m'a pas versé le complément salaires étant en maladie professionnelle canal carpien les 2 mains depuis le 19/09/2016 jusqu'à aujourd'hui .
Maintenant je suis en arrêt maladie Chose que j'ai toujours réclamer . a l' adjointe me balade .je l' ai envoyé tout les attestations de paiement indemite journalière d'au jourd'hui il me dit qu'il ont déjà envoyé a la prévoyance malakoff mederic . j'ai appel Ils me disent qu'ilont pas de dossiers en cours chez eux a Nom comme j'avais pas le numéro dossier j'ai fait part à l' adjointe le silence cordialement madame BORDELAIS yvette